

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 4 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le quatre juillet à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de VERAC, sous la présidence de M. Dominique BEC, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Date de la convocation : le 29 juin 2020

Etaient présents : M. Dominique BEC, Mme Geneviève CANO-DUMONT, Mme Geneviève CARRIE, M. Yves CASTREC, Mme Magali CATALOGNA, Mme Marie-Angèle GISTAIN, Mme Evelyne GUERIN, Mme Mélanie HAGUENIN, Mme Béatrice HAUCHARD, M. Luc LENE, M. Frédéric LEON, M. Pascal LIPPS, M. Stéphane MALARET, Mme Karine MAUBERT-SBILE, M. Cyril REBEL

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Evelyne Guérin

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 15

OBJET : désignation d'un délégué élu pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Délibération n°2020-30

En raison du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de désigner un élu qui sera le délégué de la commune de Vérac. Il portera la voix de la commune au sein des instances du CNAS et réciproquement, représentera le CNAS au sein de la collectivité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE pour le représenter auprès du Comité National de l'Action Sociale :
- Geneviève CANO-DUMONT

La présente délibération sera transmise à M. le Président du CNAS.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

A Vérac, le 7 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Dominique BEC

